Image not found or type unknown

Abandonner un enfant reconnu : Quelles démarches sont possibles ?

Par **pierree**, le **17/08/2010** à **13:57**

Bonjour,

Je souhaite abandonner un enfant (non souhaité et imposé par mon ex compagne) que j'ai reconnu sous la pression et l'obstination de mon ex compagne. Cette dernière et moi même souhaitons tous les deux m'enlever tout rapport avec l'enfant. Quelles démarches sont possibles ?

Merci.

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **14:03**

Outre le fait qu'on peut se demander si on peut encore vous appeler un être humain, il n'y a que si l'enfant n'est pas biologiquement le votre et que la reconnaissance date de moins de 5 ans, que vous pouvez faire annuler la reconnaissance.

Quand on ne veut pas d'enfant, on n'a pas de rapport sexuel potentiellement fécondant ou on se fait faire une vasectomie. Vous êtes tout aussi responsable qu'elle de la venue de cet enfant et si vous étiez un être humain digne de ce nom, vous assumeriez vos actes.

Par **pierree**, le **17/08/2010** à **14:10**

certaines situations humaines paraissent en effet inhumaines de l'extérieur et sans les informations complètes : il est donc normal d'observer des réactions d'indignations légitimes dans l'ignorance du détail des faits... et on pourrait conseiller des jugements au cas par cas... la reconnaissance date en effet de moins de 5 ans ...

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **14:57**

Rien ne justifie qu'on veuille abandonner son enfant, pour se venger de la mère et je vous

certifie que devant un juge, vous allez le payer un max.

La durée de reconnaissance ne joue que si ce n'est pas votre enfant biologique.

Par **lonelymiki**, le **03/09/2010** à **12:31**

Bonjour. les cas ou les hommes se font coincer ou baiser par une femme qui manipule un pigeon pour avoir un bébé sont beaucoup plus fréquent qu'on ne le croit... je te comprend parfaitement parce-que j'ai connu la même chose...j'ai rencontrer une française d'origine ivoirienne qui avait une petite fille que j'ai adore.... nos avons vécu deux an et elle m'a annoncée qu'elle était enceinte alors qu'elle portait un implant..heureux d'être papa nous avons décidé de garder cet enfant... lors de l'échographie on nous a dis que le bébé n'avait au maximum que 5 semaines...la j'ai ouvert les yeux... je me suis séparer de cette femme...pourtant j'ai culpabiliser de laisser une femme enceinte et par valeur et convictions qu'un enfant ne s'abandonne pas j'ai été l'accueillir a la maternité.... et fait des effort pour me remette avec la maman... cet été elle est parti en cote d'ivoire avec le petit..; quand elle est revenu j'ai découvert qu'elle avait fait baptiser et circoncis mon fils sans que je soit au courant et alors que nous avions parler et dit que nous ne ferions jamais cela.. fou de rage j'ai foutu tout le monde a la porte....J'ai appeler une amie a elle avec qui elle s'était embrouiller quelques mois plus tôt. cette amie m'a révéler que ma compagne avait trois enfants en Afrique et elle me l'avait cacher.. aujourd'hui j'entend bien lui faire payer et me battre pour récupérer la garde de mon fils.... mais j'avoue que j'ai penser souvent a abandonner cet enfant.... mais je n'y arriverai pas..... alors je te comprends... rassure toi... ce n'est pas ta faute et je pense que ce n'est pas toi l'être inhumain qu'on peu lire sur les commentaire.... par contre ton ex compagne je pense qu'on peu se poser des questions... mais c'est vrai qu'elle trouvera du soutiens.... tellement de femme on coince des mecs..... a bon entendeur.....

Par **malaucoeur**, le **03/11/2013** à **14:01**

Moi c'est mon ex qui m'a réclamé un bébé (j'ai deja un fils de 4 ans). Et à la naissance il s'est barré.
Je me retrouve seule avec ce bébé et je songe à l'abandonner car je n'y arrive pas, je plonge dans une profonde depression. Je pense tout les jours à en finir. Alors? Je saute par la fenêtre avec mon bébé ou je le confi aux services sociaux??? Ne jugez pas les personnes, vous ne connaissez pas les détails des histoires.

Par **Marie47b**, le **31/01/2014** à **01:22**

Oui, les jugements hâtifs sont toujours faciles. Mais prendre une telle décision l'est surement moins. Cela dit, quelles que soient les raisons, si on ne se sent pas capable d'aimer un enfant, mieux vaut peut-être lui offrir une chance d'être aimé par d'autres plutôt que lui faire subir un manque d'affection toute sa vie...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **cendrine30**, le **17/11/2014** à **09:21**

bonjour,
j'étais en couple (en union libre) et nous venons d'avoir un enfant (fécondation), le papa veut la garde exculsive.
je vous connaitre les démarches pour abandonner mon enfant de 2 mois et pour retirer mon nom de famille, l'enfant porte nos 2 noms

Par **domat**, le **17/11/2014** à **09:35**

bjr,
si vous avez reconnu votre enfant, vous ne pouvez pas revenir sur cette reconnaissance puisque vous êtes la mère.
en cas de désaccord entre les parents, c'est le juge aux affaires familiales qui décide de la garde.
sauf cas particulier, le nom de famille donné à un enfant par ses parents ne peut pas être modifié.
vous avez du réfléchir avant de faire cette PMA !
cdt

Par **Maman combler**, le **23/12/2016** à **16:21**

Je lit les commentaires c'est immonde coment les gent penses dans leur tete le monde par en couillle moi mes enfant son ma vie mon oxygène et j'ai connu des haut et des bas et au contraire eux son ma force et ma raison d'avancer et surtout d'exister être uNe mere et penser sa cest honteux je pense à l'enfant qui logiquement devrait être couver et aimer par sa mere qui la porter pendant 9mois et qui lui a doner la vie

Par **Logique**, le **27/12/2016** à **00:38**

Euh maman combler ou je ne sais quoi et les autres personnes stupides, si une personne ne veut plus de son enfant c'est son problème pas le vôtre. Melez-vous de votre xxxxxxxxx. Le seul truc qu''il voulait savoir c'est les démarches à suivre pour abandonner son enfant, pas des jugements faits par des personnes qui s'offusquent pour un rien et qui ne sont même pas capables d'être intelligents une seule fois dans leur triste vie de vieilles personnes archaïques. Vous voulez quoi srx qu''il maltraite son enfant ? Qu''il lui dise tous les jours ou qu'il lui montre sans le vouloir qu'il l'aime pas ? Et qu'à la fin quand le mec ou la meuf sera un(e) adulte de 15 ans se suicide ou devient un psychopathe car il(elle) aura eu une enfance et une adolescence de merde ? Aucune logique chez vous. Et le mec qui a sorti que cette personne est inhumaine de vouloir abandonner son enfant. Défini moi le mot humain ou humanité et tu verras qu''il ne correspond en aucun cas à la définition de l'Homme. Va voir ce qui se passe dans les abattoirs c'est humain ça ? Va voir ce qui se passe en Syrie ou en

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Palestine c'est humain ça ? Y'a des chose bien pire dans la vie que d'abandonner un enfant : tuer, violer des femmes, des hommes et des enfant et maltraiter les animaux. Que je sache cet enfant est en bonne santé non ? Il est dans un pays sûre non ? Donc il n'y a aucun problème et en plus il a une mère il est pas orphelin.

les conditions générales d'utilisation du site indiquent:
" les messages devront être en français correct"

Par **mamypirate**, le **19/08/2017** à **11:54**

Moi mon cas est un peu différent mais j'ai besoin d'aide pour le résoudre. Ma fille de 32 ans s'est retrouvée enceinte d'un type marié avec deux enfants et qui l'a rejetée elle et le petit à venir. Je l'ai recueillie et aidée autant que j'ai pu. Le petit bout de chou vit avec moi depuis sa naissance. Ma fille ne s'en est guère occupée et voilà que maintenant elle est partie de la maison en me laissant son fils. Je n'ai aucune nouvelle d'elle. Je ne sais pas quoi faire parce-que je refuse que ce petit amour se retrouve aux services sociaux. Ma maison est sa maison depuis qu'il est né (il a 2ans et demi), il ne manque de rien sur le plan affectif et matériel et je refuse de voir sa vie bouleversée a cause de de sa mère. Que oui je faire ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des messages de politesse !

Par **avianca**, le **07/10/2018** à **16:07**

ce message a été supprimé car il n'avait pas sa place sur un forum de conseils juridiques.

Par **Dododu54**, le **22/10/2018** à **23:42**

A tous ceux qui disent que juger c'est mal, je vous signale que vous jugez vous-même, en fonction de vos valeurs à vous !

Désolé mais on n'abandonne pas un enfant comme ça ! Ce n'est pas un vulgaire objet qu'on peut se débarrasser. Un enfant, ça peut comprendre plein de choses sans même que vous vous en rendez compte ! En plus, il est venu au monde malgré lui, il n'a rien demandé à personne ! Il n'a pas à subir un abandon !

@ Logique
Je ne dirai pas le mot qui te qualifierait le mieux, tellement ta comparaison est absurde !
On voit bien que tu n'as jamais vécu dans le monde réel ! Quand on souffre, on se moque complètement des conflits dans les pays pauvres, on se moque des enfants qui meurent de faim en Afrique ou autres. Quand on souffre, on ne pense qu'à soi, à remonter la pente, à calmer nos propres douleurs, à panser nos blessures ! Le reste n'a aucune importance !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

@ mamypirate
Je suis désolé pour vous ! Ca doit vraiment être dur de supporter que votre propre fille abandonne son propre enfant et que vous ayez à vous en occuper à sa place ! Dur de la voir couper les ponts avec vous et surtout son fils !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés